

Annexe au règlement intérieur de l'Inspé : applicable pour tou·te·s les étudiant·e·s, enseignant·e·s, personnels administratifs et visiteurs/visiteuses extérieur·e·s présent·e·s dans l'enceinte de l'Inspé.  
(Mise à jour au 1er février 2021)

## Consignes sanitaires à respecter



**Port du masque strictement obligatoire dans l'enceinte du campus de l'Inspé : intérieur et extérieur.**



**Respecter la distance physique d'au moins 1 mètre entre chaque individu.**



**Pour les fumeur·euse·s (sans masque) la distanciation à respecter est de 2 mètres entre chaque individu.**



**Respecter les sens de circulation** mis en place dans les locaux (à savoir tenir sa droite).



**Respecter l'emplacement et l'ordre de remplissage et d'évacuation des rangées** dans l'amphi, les salles de cours.



**Nettoyer son espace de travail avant et après chaque utilisation** (bureau, accoudoirs, téléphone, clavier, souris...) avec le spray virucide et de l'essuie-main mis à disposition par les enseignant·e·s.



**Aérer régulièrement son espace de travail.**



Restauration autorisée dans les salles de cours affectées aux étudiant·e·s : **respecter obligatoirement les distanciations d'au moins 2 mètres (sans être face à face)**. Désinfecter les tables après utilisation avec le matériel mis à disposition.



**Appliquer les gestes barrières** : se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, se moucher avec des mouchoirs à usage unique puis les jeter, saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



**En cas de suspicion de contamination à la covid19 prévenir :**  
**[inspe-covid@unilim.fr](mailto:inspe-covid@unilim.fr)**